



DEPARTEMENT DES LANDES (40)

VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

N° 20241217_09

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le onze décembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 11 décembre 2024
Nombre de présents	20	Date d'affichage	Du 23/12/2024 au 24/02/2025
Nombre de pouvoirs	7	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	27	Rapporteur	Mme Christine GAYON
Nomenclature	8.1	Certifiée exécutoire	Le 23 décembre 2024

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, M. Thierry ZALDUA, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia MORENO, pouvoir à Mme Sylvie BARTHELEMY ; Mme Céline WAGNIART, pouvoir à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; M. Daniel GAUYAT, pouvoir à M. Bruno LAGRAVE ; M. Joffrey ROMAIN, pouvoir à M. Régis DUBUS ; Mme Béatrice DUCASSE, pouvoir à M. François MARTOUREY ; Mme Adeline COUMAILLEAU, pouvoir à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; M. Thomas CASAMAYOU, pouvoir à M. Gilles DOR

ABSENTS EXCUSÉS : M. Stéphane JACQUOT et Mme Fusilha DESTENABE

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : DEMANDE DE LABELLISATION D'UNE STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE

La Commune, dans le cadre de sa politique jeunesse, a la volonté de poursuivre le développement de l'accompagnement de la jeunesse. Le Pôle Éducation Enfance Jeunesse participe au réseau jeunesse ainsi qu'aux actions d'Information Jeunesse (IJ) coordonnées et initiées par MACS.

Dans la logique de maillage du territoire visant à rapprocher les services au plus près des jeunes, la commune de Saint Vincent de Tyrosse souhaite obtenir une labellisation par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES) et le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Aquitaine pour l'ouverture d'une Structure Information Jeunesse à Saint Vincent de Tyrosse.



Cette Structure Information Jeunesse permettra d'apporter des réponses adaptées à tous les jeunes, sur l'ensemble des questions qui les préoccupent : accès à la vie professionnelle, démarches administratives, vacances, sports, loisirs, étranger... en lien avec le réseau jeunesse de MACS, les services de la collectivité et des partenaires comme la Mission Locale. Cette labellisation permet également de bénéficier des ressources documentaires et numérique du CRIJ Aquitaine.

Par ailleurs, la Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux jeunes et aux familles, renouvelée avec la CAF des Landes pour la période 2023-2026, réaffirme la nécessité d'informations et d'accompagnement des jeunes, favorisant leur autonomie.

En conformité avec le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la refonte du label « Information jeunesse », il est demandé au Conseil Municipal de confirmer le souhait de labelliser le Pôle Éducation Enfance Jeunesse en structure IJ. Le dossier de candidature sera déposé en février 2025 et instruit le 30 avril 2025 par les services de l'Etat, après avis de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

La labellisation « IJ » permettra de poursuivre l'accompagnement des jeunes dans une dynamique collective d'amélioration continue entre les structures labellisées, mais également avec les autres structures qui délivrent de l'information spécialisée : logement, santé, formation, mobilité, emploi...

Objectifs du label IJ :

- Privilégier les critères qualitatifs centrés sur les usagers ;
- Renforcer l'ancrage territorial de l'information jeunesse ;
- Accompagner la transition numérique des structures ;
- Développer la participation des jeunes aux politiques publiques.

Contreparties mises en place et financées par l'Etat :

- Utilisation du logo « IJ » ;
- Participation aux actions locales ou nationales du réseau IJ ;
- Formation des personnels au respect des normes attestées par le label ;
- Utilisation des outils élaborés par le CIDJ (*Centre d'information et de documentation jeunesse*) et le CRIJ (*Centre régional d'information jeunesse*) ;
- Utilisation de l'application « Boussole des Jeunes ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les orientations de la Convention Territoriale Globale d'offre de services aux familles reconduite par la CAF pour la période 2023-2026,

CONSIDERANT les missions d'information du Pôle Enfance Jeunesse et Sports de la Commune de Soustons en matière d'accompagnement du public dans de nombreux domaines tels que les modes d'accueils, la scolarité, le sport, l'accompagnement des jeunes et des familles ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 3 décembre 2024,

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 040-214002842-20241217-20241217_09-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la demande de labellisation du Pôle Education Enfance Jeunesse en structure Information Jeunesse « IJ »

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.